

# TITRE PROFESSIONNEL, CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE, QUÉSACO ?

## Vos interlocuteurs

- > Un conseiller de l'**opérateur de compétences** (Opco) de votre branche professionnelle
- > Votre conseiller **Pôle emploi**, si vous êtes en recherche d'emploi
- > Votre conseiller **Cap emploi**, si vous êtes en situation de handicap
- > Votre conseiller **mission locale**, si vous êtes âgés de 16 à 25 ans
- > Un **référent VAE** si vous préparez un titre professionnel ou un CQP par la VAE

Pour en savoir plus, connectez-vous sur :  
[www.travail-emploi.gouv.fr/  
certification-competences-pro](http://www.travail-emploi.gouv.fr/certification-competences-pro)

S'adressant à toute personne souhaitant acquérir une qualification professionnelle ou de nouvelles compétences, se spécialiser, se reconverter, le titre professionnel comme le certificat de qualification professionnelle (CQP) contribuent à **favoriser l'insertion dans l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels**, ces certifications professionnelles offrant la **reconnaissance officielle d'une qualification par des professionnels**.

En quoi consistent ces 2 certifications ?

Quelles différences présentent-elles ?

## Qu'est-ce qu'un titre professionnel ?

C'est une certification professionnelle **élaborée et délivrée par le ministère du Travail. Reconnu sur l'ensemble du territoire français**, les titres professionnels attestent que le titulaire maîtrise les compétences, les aptitudes et les connaissances permettant l'exercice d'un métier.

Ils concernent plus précisément :

- > les personnes sorties du système scolaire et souhaitant acquérir une qualification dans un secteur déterminé, notamment dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ;
- > les personnes expérimentées souhaitant faire valider les compétences acquises en vue d'une promotion sociale par l'obtention d'une qualification reconnue ;
- > les personnes souhaitant se reconvertir qu'elles soient en recherche ou en situation d'emploi ;
- > les jeunes, dans le cadre de leur cursus initial, déjà titulaires d'un diplôme de niveau 3 souhaitant se spécialiser sur un titre professionnel via l'apprentissage.

Permettant de favoriser l'évolution professionnelle ou le retour à l'emploi de son titulaire, il s'obtient :

- > au terme d'un parcours de formation ;
- > par la validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- > ou dans le cadre d'un parcours de formation en alternance, tel que l'apprentissage.

Il peut être délivré soit après une session unique d'examen, soit par étape, après plusieurs sessions d'examen en capitalisant les blocs de compétences, dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP), constitutifs du titre professionnel.

## Qu'est-ce qu'un certificat de qualification professionnelle ?

Un CQP permet de faire reconnaître les compétences et savoir-faire nécessaires propres à un métier. C'est une certification professionnelle créée et délivrée par une ou plusieurs branches professionnelles qui atteste de la maîtrise de compétences liées à un métier dont la qualité est officiellement reconnue par le monde professionnel, car au plus près de la réalité des métiers et des problématiques de la branche.

Il s'agit d'une **certification créée par les professionnels pour les professionnels**.

Le certificat de qualification professionnelle s'adresse :

- > aux jeunes qui souhaitent compléter leur formation initiale ;
- > aux salariés ;
- > aux personnes en recherche d'emploi.

Il s'obtient :

- > par la formation professionnelle

La formation peut être mise en place par l'employeur dans le cadre des activités de l'entreprise et du plan de développement des compétences ou par vous-même, notamment, au moyen du compte personnel de formation si le CQP est enregistré au répertoire nationale des certifications professionnelles (RNCP) notamment. Il peut également être préparé dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ;

- > ou par la VAE

Si le CQP est enregistré au RNCP, pour les salariés ou personnes en recherche d'emploi qui justifient d'au moins un an d'expérience en rapport avec le CQP.